

## Protection des animaux

## Les vaches du député sans terre émeuvent la région

**Encore une fois sermonné par le vétérinaire cantonal, Pierre-André Pernoud monte à la hâte un abri pour ses bêtes**

Laurence Arthur

Pour le troisième hiver consécutif, les conditions discutables de détention des vaches de Pierre-André Pernoud, syndic de Gollion et député UDC, font réagir les habitants de la région. Le froid soudain et la neige de ce début de saison hivernale se sont abattus sur le bétail, qui ne dispose pas d'étable, car son propriétaire n'a toujours pas trouvé de domaine susceptible de l'accueillir. Mais en rase campagne, l'absence d'abri, même sommaire, ne passe pas inaperçue. «Ce n'est pas de la sensiblerie, non, mais je suis touchée par la situation de ces bêtes. Et je ne suis pas la seule à être indignée», témoigne cette dame.

«La loi exige un abri et une litière sèche pour les périodes météo extrêmes», rappelle Alain Zwyzgart, administrateur de la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA), qui s'est rendu sur place la semaine dernière, avant de dénoncer la situation au vétérinaire cantonal. L'éleveur aurait-il été surpris par l'ampleur des premières chutes de neige? «La situation se répète chaque hiver. Quand on sait que l'on doit prendre des mesures, on n'attend pas la neige pour se préparer!» poursuit le défenseur des animaux.

## Colère du paysan

Arrivés sur place pour constater la situation, l'auteur de ces lignes et le photographe découvrent Pierre-André Pernoud perché sur la structure métallique d'un couvert provisoire en cours de montage. Manifestement, le paysan se dépêche de se mettre en règle en montant cet abri, le même qui avait été demandé par le vétérinaire cantonal l'hiver précédent. «Je refuse de vous répondre. La prochaine fois, je les mène toutes à l'abattoir. Et, à propos, ne comptez pas sur moi pour vous aider à sortir vos véhicules de là, lorsqu'ils seront embourbés», tonne-t-il. Et en effet, pendant la conversation, un des hommes présents s'est éclipsé pour placer un pick-up 4x4 sur la route étroite de campagne, de manière à condamner la voie. Il faut donc quitter les lieux en conduisant dans le



Pierre-André Pernoud fâché par les interventions des habitants de la région qui s'inquiètent des conditions dans lesquelles est gardé son bétail chaque hiver. FLORIAN CELLA

«Je refuse de vous répondre. La prochaine fois, je les mène toutes (les vaches laitières) à l'abattoir!»

Pierre-André Pernoud, paysan et député UDC

champ détrempé pour contourner l'obstacle. Sans trop d'engrais, heureusement.

Le vétérinaire cantonal, Jacques-Henri Penseyres, pondère toutefois la situation: «Il faut garder la proportionnalité. J'ai la possibilité d'interdire la détention d'animaux dans des cas graves, mais les bêtes de M. Pernoud ne sont pas maltraitées. Elles ne sont pas déshydratées. Elles sont en bonne condition et fourragées correctement. Cet homme est un dur. Il est habitué lui-même à des conditions de travail rudes. L'hiver s'apprécie de manière différente. Tout dépend de la perception du public. N'oublions

pas que chevreuils et chamois se débrouillent dans la nature. Lorsqu'il gèle, ils lèchent la neige pour s'abreuver. Il est cependant clair que la loi doit être respectée et il va falloir sérieusement régler ce problème récurrent.»

SVPA, Département des affaires vétérinaires: chacun espère que cet épisode sera le dernier. «Cela ne fait plaisir à personne», commente Alain Zwyzgart. La SVPA rappelle que les paiements directs sont liés au respect des droits des animaux. De son côté, le vétérinaire, qui bénéficiera de sa retraite dès la fin du mois, prédit que le dossier sera transmis à son successeur.

## Législation

## Eviter l'anthropomorphisme

D'après la loi, la détention des animaux à l'extérieur, même l'hiver, est autorisée si elle est assortie de certains aménagements utiles. Lorsqu'il reste dans les champs, le bétail doit disposer de fourrage, d'eau, d'un abri et d'une zone sèche. Pour garantir un confort minimal, l'abri doit présenter des faces protégées côté bise et côté vent, et la couche de paille au sol sur laquelle se repo-

sent les bêtes doit être épaisse. Reste que, comme le précise le vétérinaire cantonal, les vaches résistent à des températures basses et développent des poils qui les protègent des frimas. Jean-Marie Surer, aussi vétérinaire et député, précise de son côté: «Les vaches aiment le froid, car même si elles disposent d'un abri, elles vont chercher la neige.» Par contre, elles ne supportent pas bien les grosses

chaleurs et la pluie. Il rappelle que la législation demande la stabulation libre et les sorties à l'extérieur du bétail même par temps de neige. «Aussi, il faut se garder de faire de l'anthropomorphisme.» Si la situation n'est pas grave, elle requiert tout de même l'attention des autorités, qui ont demandé à Pierre-André Pernoud d'améliorer le confort de ses vaches laitières.

## Ultime remous d'après-congrès UDC à Coinsins

**Au surlendemain de la Landsgemeinde du plus grand parti de Suisse, un seul conseiller général a déploré la «soumission» des autorités communales**

Il a le même prénom que Voiblet, le grand organisateur du congrès des délégués UDC, samedi dernier. Mais Claude-Alain Wälti, membre du Conseil général de Coinsins, ne semble pas partager la satisfaction du coordinateur romand de l'UDC.

Lundi soir, au terme de l'assemblée communale, Claude-Alain Wälti s'est levé pour exprimer son avis après le rassemblement si médiatisé de samedi dernier: «Monsieur le syndic, pensez-vous que les conditions de sécurité étaient pleinement remplies samedi dernier. Vous vous êtes couché devant votre collègue, syndic de Luins. Vous n'auriez certainement pas agi de même pour un rassemblement de gitans ou de néonazis.»

Le sang de l'incriminé n'a fait qu'un tour. Syndic de Coinsins, Olivier Dürst a rétorqué vivement: «Samedi, j'ai décliné l'invitation qui



Le congrès de l'UDC a encore fait parler de lui. CHRISTIAN BRUN

m'était adressée par l'UDC. Notre autorisation, qui est le fruit d'une décision collégiale de la Municipalité, est venue après le feu vert du canton. Après le feuillet de l'UDC chassée de toutes les salles, il aurait été malvenu de leur refuser l'accès à un champ. Le droit de parole et de réunion, notre Municipalité y tient plus que tout.» L'assemblée a applaudi la réponse, signant ainsi l'épilogue de la saga UDC à Coinsins.

Puis, tout le monde, Claude-Alain Wälti y compris, est allé partager la verrée de fin d'année. «Il fallait que cela soit dit, sinon, on n'aurait gardé que la trace d'un village ravi d'accueillir le show de l'UDC.» **D.SZ**

## Le succès de la piscine de Bassins est menacé

**La piscine de Bassins va bien, mais craint la concurrence. Et pour améliorer la transparence, son capital va s'ouvrir**

Durant la saison 2009-2010, la piscine de Bassins a enregistré un record de fréquentation, avec 85 442 baigneurs. La société d'exploitation, formée de la commune et de la Clinique de Genolier, a ainsi dégagé un léger bénéfice. Une situation qui s'est nettement améliorée depuis que la population bache-narde a accepté de transférer la chaufferie de la piscine à la commune.

Mais le président de la société, le syndic Didier Lohri, ne cache pas que la construction de plusieurs piscines de même taille dans le district, à Chéserey et à Gland, pourrait mettre tout le monde en difficultés financières. «L'ouverture du bassin de Chéserey pourrait conduire à une baisse de fréquentation de 20% du nôtre», estime le syndic.

Si la population des hauts du district représente plus de la moitié de la clientèle, le reste vient de la plaine. Vu le nombre insuffisant de bassins couverts entre Nyon et Morges, plusieurs clubs montent à Bassins pour l'entraînement. «C'est une piscine olympique de 50 mètres qu'il faudrait construire pour



On regrette, malgré une gouvernance régionale, qu'aucun bassin de 50 m ne se profile à l'horizon

Didier Lohri, syndic de Bassins

répondre aux besoins de la région», estime Didier Lohri.

Si «la sienne» est victime de son succès, elle fait aussi jaser. Car le fait que son conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires sont formés des mêmes personnes (le syndic, un délégué du Conseil communal et un représentant de la Clinique de Genolier) crée la suspicion. Pour y remédier, il a été décidé d'ouvrir, dès janvier, le capital-actions (500 000 francs), par l'émission de 560 actions de 500 francs. «L'ouverture à des privés et à des collectivités publiques apportera plus de transparence», conclut le syndic. **M.S./Y.M.**

## Précision

## A propos de la police de Gland

Concernant l'avenir de la police de Gland (24 heures d'hier), le syndic, Gérald Cretegnny, tient à préciser que sa ville, qui devrait avec la réforme abandonner son contrat de prestations avec la police cantonale, veut poursuivre sa collaboration avec la gendarmerie. «Ses prestations nous conviennent et on aimerait qu'elles nous soient garanties.» Il conteste les propos affirmant qu'il ne rejoindra une association intercommunale «que contraint et forcé». «Pour nous, cette question n'est pas à l'ordre du jour.» **M.S.**

## Elle a dit

«Pour nous, le maintien du corps des sapeurs-pompiers est très important»



Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château, à propos de l'acquisition d'un véhicule attribué au service de feu

## Gingins

## La zone équestre revient au galop

En juin 2009, le Conseil communal de Gingins, jugeant le projet imprécis, rejetait le plan partiel d'affectation Au Vivarex, qui proposait de créer une zone équestre pour le développement du manège de la famille Gammann et une zone d'habitations le long de la route de la Dôle. La Municipalité ayant revu la convention avec le manège et mieux défini la parcelle communale qui accueillera du logement, les plans sont une deuxième fois soumis à l'enquête publique, jusqu'au 14 janvier. Un nouveau préavis municipal suivra. **M.S.**

## Echandens

## La majorité de l'exécutif s'en va

«La démocratie, cela doit induire le changement.» En ces termes, Philip Panchoad, syndic d'Echandens, a exprimé son désir de ne pas rempiler pour la législature suivante. Deux collègues municipaux sont également sur le départ. Il s'agit de Michel Pache et de Guy Richard, qui laisseront ainsi vacants, respectivement, les dicastères des Routes et des Domaines. Seuls Irène Caron (Affaires sociales) et Jean-Marc Landolt (Urbanisme) sont motivés pour siéger encore au sein de l'exécutif. **A.MN**

## Le chiffre

2,2 millions

Telle est l'augmentation de la facture sociale de Coinsins, qui passe de 1,6 à 3,8 millions avec la nouvelle péréquation. «Ce mode de calcul ne prévoit plus de plafonnement. C'est clairement à notre désavantage», commente Daniel Ruchonnet, municipal des Finances. Par contre, on paie désormais en fonction des impôts que l'on encaisse. Et ceux-ci, malgré un taux record à 33% de l'impôt cantonal de base, restent élevés grâce à la présence de Merck Serono. Les réserves excèdent 10 millions de francs. **D.SZ**

## Contes pour enfants

Préverenges Cet après-midi (16 h 15 - 17 h), trois conteuses de L'oreille qui parle - Nathalie Nikiema, Fabienne Duffey et Chantal Lacroix - offriront «un petit cadeau de rien du tout» ainsi que d'autres récits pour enfants. Rendez-vous à la Roulotte (rue de Lausanne 15). Infos au 078 730 67 36. **A.MN**

## Retour d'exil

Prangins Les fidèles Dicodours de La Première Kaya Güner et Frédéric Gérard ont reformé la compagnie de leurs débuts. Les Chasseurs en Exil jouent leur spectacle *Enfin!*, cabaret délirant où musique et chansons s'allient aux sketches, samedi à 20 h, à la salle des Morettes. **D.SZ**